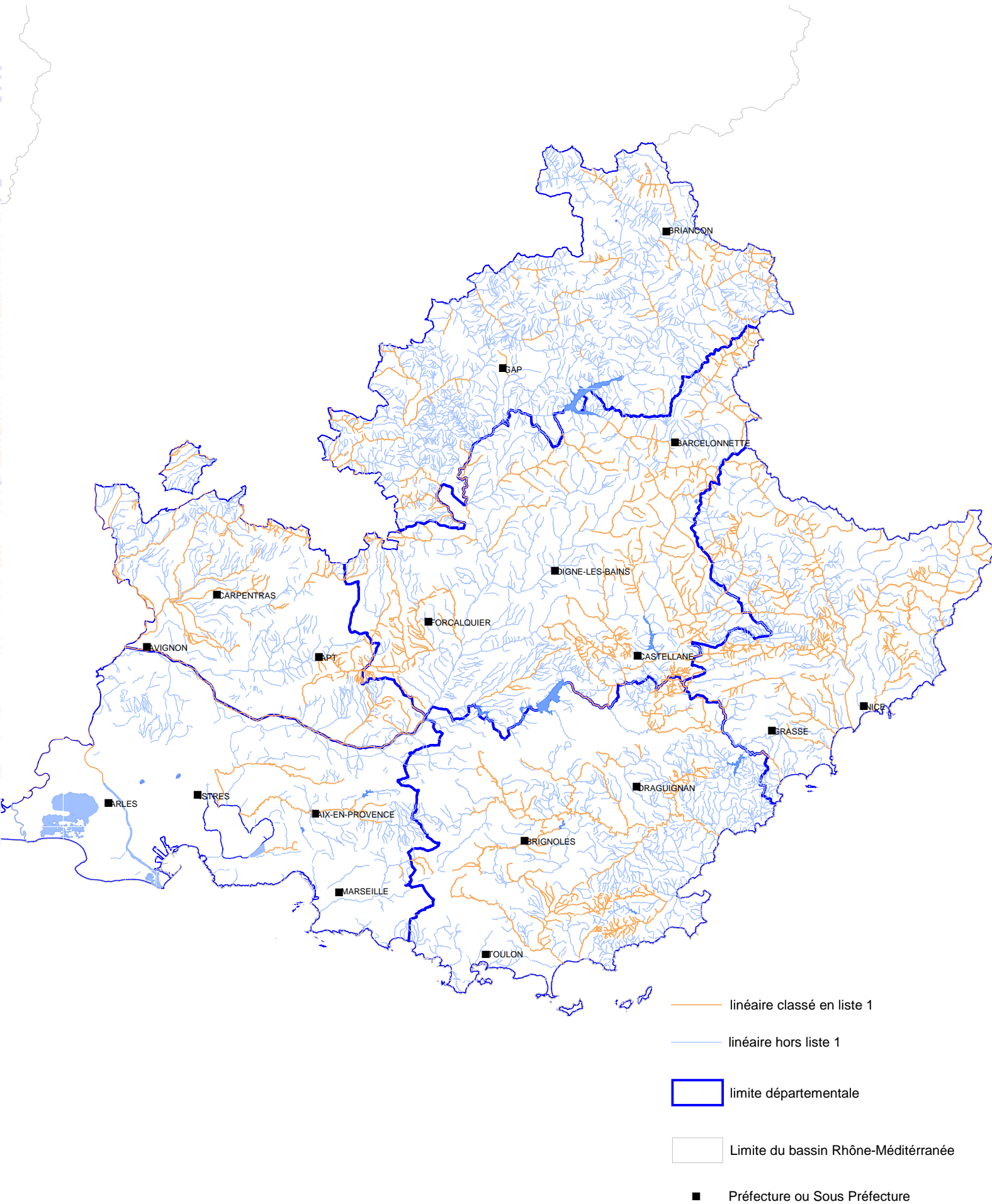


# Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 1 en région Provence-Alpes-Cote d'Azur au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



référentiel : BD CARTHAGE